

# SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024

**Nombre de membres du Conseil municipal : 64**

**Nombre de Conseillers municipaux présents : 53**

**Date de la convocation : vendredi 19 avril 2024**

**Délibération n° : DCM-2024-085**

Matière 4.1.4

**Le jeudi 25 avril deux mille vingt-quatre, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon.**

**Conseillers municipaux présents :**

(44) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaë De Beauregard, Sébastien Dessein, Sylvie Dupin de la Guérvivière, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Chantal Gourdon, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Benoit Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Joris Raflejeau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawaski.

**Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :**

(11) Gaëtan Barreau, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Cyrille Chiron, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Cécile Grelaud, Lydie Jobard, Isabelle Mériaux, Virginie Neau, Tiffany Portemann.

**Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (9)**

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Céline Bonnin	Thierry Rousselot
Claude Brel	Georges Brunetière
Aurélié Brunet	Geneviève Gaillard
Pierre Devêche	Christian Gaborit
Sabrina Guimbretière	Eric Chouteau
Claudine Gossart	Catherine Brin
Isabelle Maret	Sébastien Mazan
Quentin Mayet	Philippe Bâcle

**Secrétaire de séance : Anne-Marie Avy**

## Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents

Rapporteur : Didier Huchon, Maire de Sèvremoine

### EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1<sup>er</sup> mai 2024 tient compte de régularisations à la suite de recrutements, des transformations et des suppressions de grades liés aux mouvements de personnel au sein des services. Les modifications sont exposées ci-après.

#### Créations et Transformations de poste

- **Dans le cadre d'avancements de grades**

Les nominations ont lieu tout au long de l'année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 dès lors que les agents remplissent les conditions. Aux dates effectives de nomination, les grades antérieurs des agents sont automatiquement supprimés du tableau des effectifs et des emplois permanents.

Nbr de postes	Cat.	Grades actuels	Nouveaux grades
1	C	Adjoint administratif à 1 ETP	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 1 ETP
1	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 1 ETP	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 1 ETP
1	C	Adjoint technique territorial à 1 ETP	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 1 ETP
3	C	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe respectivement à 1 ETP, 0,91 ETP et 1 ETP	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe respectivement à 1 ETP, 0,91 ETP et 1 ETP
1	C	Agent de maîtrise à 1 ETP	Agent de maîtrise principal à 1 ETP
1	C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 0,77 ETP	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 0,77 ETP
1	B	Rédacteur territorial à 1 ETP	Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 1 ETP

- **Dans le cadre d'adaptation de l'organisation aux services**

**Dans le cadre de la poursuite de l'ajustement de l'organisation du service enfance jeunesse et afin de prendre en compte la spécificité de chaque site de restauration scolaire à savoir :**

- le nombre d'enfants à accueillir, d'agents à encadrer,
- d'écoles publiques nécessitant un accompagnement des ATSEM,
- le type de production des repas,
- l'organisation sur différents sites comme pour St Crespin sur Moine et Tillières ou Montfaucon-Montigné,
- la responsabilité d'un accueil périscolaire à Montfaucon-Montigné.

Il est proposé :

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/05/2024
D'ajuster la quotité de temps de travail des responsables de site, passant :		
- à Montfaucon-Montigné de 0,88 ETP à un temps complet	1 adjoint technique à 0,88 ETP, catégorie C, filière technique	1 adjoint technique à 1 ETP, catégorie C, filière technique
- à St Crespin sur Moine/Tillières de 0,88 ETP à 0,95 ETP	1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 0,88 ETP, catégorie C, filière technique	1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 0,95 ETP, catégorie C, filière technique

De créer un temps de référent à Montfaucon-Montigné pour 0,55 ETP à l'instar du temps déjà existant au sein du restaurant scolaire de St Macaire en Mauges.		+ 1 adjoint technique à 0,55 ETP, catégorie C, filière technique
De créer un temps de renfort administratif pour le site de St André de la Marche et le site de St Germain sur Moine, à hauteur de 0,20 ETP chacun.		+ 2 adjoints techniques à 0,20 ETP, catégorie C, filière technique (ces heures pourront être réparties sur plusieurs agents suivant leur disponibilité)
<p><i>Ces propositions d'ajustement font suite à une phase d'expérimentation qui s'est déroulée de septembre 2023 à mars 2024 qui a permis de vérifier la pertinence de cette organisation.</i></p> <p><i>Ces transformations ont fait l'objet de présentation et d'approbation des membres du Comité Social Territorial.</i></p>		

**Dans le cadre du projet de mandat et du renforcement des moyens humains**, il est proposé la création d'un poste de technicien assistance informatique à temps complet :

- + 1 poste de technicien territorial à 1 ETP, catégorie B de la filière technique.

### **Suppressions de poste**

- **Dans le cadre d'adaptation de l'organisation aux services**

**Suite à l'évolution des horaires d'ouverture de mairies annexes** et après quelques mois de mise en œuvre, un bilan a été réalisé sur les besoins en effectifs du service pour assurer l'ouverture des sites et le travail à réaliser.

En parallèle, le bilan du dispositif France Services témoigne d'une importante montée en charge des demandes d'accompagnement en proximité.

Il est proposé :

- De supprimer 3 postes vacants sur les fonctions de chargé d'accueil correspondant à 2,55 ETP soit 1 poste d'adjoint administratif à 0,55 ETP, 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 1 ETP et 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à 1 ETP, catégorie C, filière administrative.

L'un de ces postes pourra être transformé en un troisième poste de Conseiller France Services sous réserve d'une approbation de la Préfecture. En effet, les demandes précédemment formulées auprès du Conseiller numérique recruté par contrat de projet à durée déterminée portent majoritairement sur la prise en main du numérique dans le cadre d'une démarche administrative et peuvent être prise en charge par le Conseiller France Services.

Après avis favorable de la Préfecture, le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence par une prochaine délibération.

Ces suppressions de postes vacants ont fait l'objet de présentation et d'approbation des membres du Comité Social Territorial.

### **DELIBERATION**

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses livres III et IV,

**VU** l'avis des membres du Comité social territorial en date du 4 avril 2024,

**VU** l'avis du Bureau municipal en date du 11 avril 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois permanents de la commune aux mouvements de personnel et aux adaptations des directions et services.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
53	53	0	0

- **AVALISE** ces créations, transformations et suppressions de postes dont :
  - Les ouvertures et changements de grades dans le cadre des avancements de carrière des agents,
  - Au sein du service Enfance jeunesse :
    - L'ajustement du temps de travail des responsables des sites de Montfaucon-Montigné et St Crespin sur Moine-Tillières,
    - La création d'un poste de référent école sur le site de Montfaucon-Montigné et d'un temps de renfort administratif sur les sites de St André de la Marche et de St Germain sur Moine,
  - Dans le cadre du renforcement des moyens du projet de mandat, la création d'un poste de technicien assistance informatique,
  - La suppression de 3 postes vacants de chargés d'accueil.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel de Sèvremoine applicable au 1<sup>er</sup> mai 2024.
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé

Pour le Maire et par délégation :



**Aline Billaud-Bretau**

Directrice générale adjointe  
en charge du pôle Ressources

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.*